

LA FORMATION EN ALTERNANCE

Il existe trois modalités d'alternance.

I

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

L'apprentissage permet à des étudiants de moins de 30 ans d'alterner la période de formation à l'université et l'acquisition d'une expérience professionnelle.

En fin de cycle, le diplôme obtenu est le même que celui de la formation initiale. Cette formation originale est fondée sur un partenariat entre l'apprenti, une entreprise et un centre de formation.

Elle permet aux étudiants, au cours de leurs études, d'être confrontés à des problèmes concrets en vue d'une insertion professionnelle durable. Quatre étudiants sur cinq obtiennent un emploi à l'issue de leur formation en apprentissage.

I

LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Le contrat de professionnalisation s'adresse aux étudiants de moins de 26 ans, aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus et aux bénéficiaires de certaines allocations ou contrats.

Tous les employeurs établis ou domiciliés en France, à l'exception de l'Etat, des collectivités locales et de leurs établissements publics à caractère administratif, sont concernés.

I

LA PÉRIODE DE PROFESSIONNALISATION

Tout salarié en CDI peut bénéficier d'une période de professionnalisation dont l'objectif est de favoriser l'évolution professionnelle et le maintien dans l'emploi au travers d'un parcours de formation individualisée alternant enseignements théoriques et activité professionnelle.

LA FACULTÉ DES SCIENCES ET TECHNOLOGIE VOUS PROPOSE PLUSIEURS FORMATIONS EN ALTERNANCE (CONTRAT D'APPRENTISSAGE ET DE PROFESSIONNALISATION)

•Licence

Mention Sciences pour l'ingénieur

Licence Sciences pour l'ingénieur parcours Electronique et génie informatique

Licence Sciences pour l'ingénieur parcours Maintenance

Licence Sciences pour l'ingénieur parcours Mécanique

•Licence professionnelle

Mention Chimie et physique des matériaux

Licence professionnelle Traitement des métaux et alliages

•Master 1 et Master 2

Mention Informatique

Master Informatique parcours Logiciels sûrs

Nouveau : ouverture du Master 1 Logiciels sûrs à la rentrée 2018-2019 sous réserve d'acceptation par la région Ile-de-France

Mention Génie industriel

Master Génie industriel parcours Maintenance et Maîtrise des Risques Industriels (MMRI)

Mention Ingénierie des systèmes complexes

Master Ingénierie des systèmes complexes parcours Systèmes distribués et

technologies des réseaux (SDTR)

•**Master 2**

Mention Chimie

Master Chimie parcours Analyse et Assurance Qualité (AAQ)

Master Chimie parcours Chimie des molécules bioactives (accessible uniquement en contrat de professionnalisation)

Mention Sciences et génie de l'environnement

Master Sciences et génie de l'environnement parcours Atmosphères intérieures et extérieures (AIR)

Master Sciences et génie de l'environnement parcours Management de l'environnement des collectivités et des entreprises (MECE)

Master Sciences et génie de l'environnement parcours Systèmes aquatiques et gestion de l'eau (SAGE)

CONTACT

Isabelle Mondon
01 45 17 13 36
baip-sciences@u-pec.fr

Campus Centre - niveau dalle
Bâtiment P2, bureau 024
61, avenue du Général de Gaulle
94010 Créteil cedex
Métro : Créteil université (ligne 8)
Bus : 181 et 281
RER D : Vert-de-Maisons